

MES DÉMARCHES AVEC FRANCE TRAVAIL

Convocation

Votre présence est obligatoire.
En cas d'absence à un rendez-vous, et pour éviter un avertissement avant sanction, vous devez fournir un justificatif, soit en le téléchargeant depuis votre espace personnel, soit par mail ou courrier à votre conseiller(ère).

Indisponibilité

Déclarez une absence (congés autorisés dans la limite de 35 jours/an), **un arrêt maladie ou une reprise d'activité**, dans votre espace personnel sur www.francetravail.fr ou l'appli mobile « Mon espace ».

Rendre visible ses compétences

► www.francetravail.fr :
Créez et publiez votre carte de visite. Elle permettra aux recruteurs d'avoir accès à votre profil et vos CV.

MON ACTUALISATION MENSUELLE

Actualisez votre situation pour confirmer que vous êtes toujours à la recherche d'un emploi.

Quand ? entre le **28** du mois (26 pour février) et le **15** du mois suivant.

Comment ?

- depuis votre espace personnel sur www.francetravail.fr
- sur l'application mobile « Mon espace »
- par téléphone en composant le 39 49

Quels délais de paiement ? A partir du **1^{er}** du mois, en fonction de votre date d'actualisation et des délais bancaires.



Si vous oubliez d'effectuer cette démarche, vous ne serez plus inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi et cela entraînera l'interruption du paiement de vos allocations.

MA DÉCLARATION D'ACTIVITÉ

Vous avez travaillé

Scannez puis téléchargez votre bulletin de salaire directement dans votre espace personnel (www.francetravail.fr ou sur l'appli mobile « Mon espace »).

Vous avez travaillé en intérim

N'envoyez pas vos bulletins de salaire, votre agence d'intérim les transmet directement à France Travail.

Vous êtes intermittent du spectacle

N'envoyez pas vos attestations d'emploi mensuelles (AEM), ni les déclarations uniques et simplifiées (DUS). Vos employeurs les transmettent directement à France Travail.

MON ACCÈS AUX SERVICES FRANCE TRAVAIL

Tous nos services sont accessibles avec votre numéro unique (espace personnel, 3949, applis mobiles ...).

Depuis mon espace personnel (via francetravail.fr et l'application mobile « Mon espace ») j'accède à mon dossier.

Je peux déclarer ma situation, transmettre des justificatifs, suivre ma demande d'allocations, suivre mes convocations, prendre rendez-vous avec mon (ma) conseiller(ère)...



Des documents à nous transmettre ?

Numérisez, c'est envoyé !

- sur francetravail.fr, téléchargez directement vos documents
- sur l'appli France Travail « Mon espace », photographiez vos documents
- en agence, un scanner est mis à votre disposition

INFOS PRATIQUES

Horaires

- **Du lundi au mercredi**
8h30 - 12h30 / 12h30 - 16h30 uniquement sur RDV
- **Le jeudi**
8h30 - 12h30 / fermé au public l'après-midi
- **Le vendredi**
8h30 - 12h30 / 12h30 - 15h30 uniquement sur RDV

3949

- Du lundi au mercredi : 8h30 - 16h30
- Jeudi : 8h30 - 12h30
- Vendredi : 8h30 - 15h30

3949

Service gratuit
+ prix appel

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



France
Travail

Direction COM - FT N-A.03/24-003NOT

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

France
Travail

Direction COM - FT N-A.03/24-003NOT

MÉMO PRATIQUE

France Travail Nouvelle-Aquitaine

MES INFOS PERSONNELLES

Mon numéro France Travail :

Mon conseiller / Ma conseillère et ses coordonnées :